

# Domaine A.F- GROS

Pommard, Cote d'Or, France

N° de TVA : FR84383967346  
N° d'accise : FR093117E0264

**STE EXPLOITATION HOTELIERE TOU  
MAISON TOURNIER  
88 RUE DE L'EGLISE  
73120 COURCHEVEL 1850**

N° de TVA : FR90381421486

Référence : BC 2147 BALLOT PARTIE 2/2

Facture N° 5011112 du 25/11/2022

Page N° 1

Conditionnement	Quantité	Désignation	P.u. H.T.		Montant H.T.	Tva
		Commande N° 5011184 du 27/04/2022				
Bille(s) 0.750	120	MOULIN A VENT EN MORTPERAY 2019	16,25		1 950,00	V3
Bille(s) 0.750	6	RICHEBOURG GRAND CRU 2019	500,00		3 000,00	V3
Bille(s) 0.750	6	RICHEBOURG GRAND CRU 2020	565,00		3 390,00	V3
Bille(s) 0.750	6	ECHZEAX GRAND CRU 2020	250,00		1 500,00	V3
Bille(s) 0.750	6	BEAUNE 1ER CRU "LES BOUCHEROTTES" 2020	42,00		252,00	V3
Bille(s) 0.750	6	BEAUNE 1ER CRU "MONTREVENOTS" blanc 2020	50,00		300,00	V3
Bille(s) 0.750	6	BEAUNE 1ER CRU "MONTREVENOTS" 2019	50,00		300,00	V3
Bille(s) 0.750	6	POMMARD 1ER CRU "LES ARVELETS" 2020	69,00		414,00	V3

Tva	Libellé	Taux	Base H.T.	Montant
V3	TVA 20%	20,00	11 302,00	2 260,40

Total H.T. 11 106,00

Montant port H.T. 196,00

**Net H.T. 11 302,00**

T.V.A. 2 260,40

**Total T.T.C. 13 562,40**

**Date d'échéance : 24/01/2023** Mode de règlement : TRAITE

**Net à payer 13 562,40 €**

Facture N° 5011112 du 25/11/2022

Montant 13 562,40

Code client TOURNCE

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Nous nous réservons la propriété de nos vins jusqu'au complet paiement du prix de vente.

Les risques de la marchandise incombent toutefois à l'acheteur dès la mise de celle-ci à sa disposition.

Toute somme non payée à l'échéance convenue porte de droit intérêt jusqu'au parfait paiement à un taux annuel supérieur de trois points au taux d'escompte de la banque de France soit  $3.99\% \times 3 = 11.97\%$  pour 2008.

La loi de modernisation de l'économie N°2008-776 du 4 Août 2008 **impose un délai de paiement maximum de 45 jours fin de mois ou de 60 jours nets**, à compter de la date d'émission de la facture.

Respectez la date de règlement notée sur la facture.

Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement sera due au créancier en cas de retard de paiement, conformément à l'article 121-II de la loi n°2012-387 du 22 mars 2012.

Cette indemnité est fixée à 40€ par le décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012.

Toutes nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, quel que soit le mode de transport, et sont payables à Pommard.

En cas d'avaries survenues au cours du transport, lorsque les marchandises ne sont pas livrées par nos soins, il incombe au destinataire d'exercer tous recours contre le transporteur, conformément aux articles 105 et 106 du Code de Commerce.

Par contre, lorsque nous livrons nous-mêmes les marchandises, les réclamations doivent être faites à la livraison.

En cas de litige, tant avec nos fournisseurs, qu'avec nos clients, attribution de compétence est faite aux tribunaux de notre siège social.

# Maison PARENT-GROS

Pommard, Cote d'Or, France

N° de TVA : FR14420425969  
N° d'accise : FR098117E0150

**SARL Tournier Freres  
La Centrale  
88 Rue de l'Eglise  
73120 COURCHEVEL**

N° de TVA : FR90381421486

Référence : BC BALLOT 2147 PARTIE 1/2

Facture N° 5003691 du 25/11/2022

Page N° 1

Conditionnement	Quantité	Désignation	P.u. H.T.		Montant H.T.	Tva
Bille(s) 0.750	6	Commande N° 5003636 du 27/04/2022 MOREY SAINT DENIS 1ER CRU LES MONTLS LUISANTS 2019 AF GROS	75,00		450,00	V3
Magnum 1.50	6	POMMARD 1ER CRU LA CHANIERE 2019 AF GROS	132,00		792,00	V3
Magnum 1.50	6	POMMARD 1ER CRU LA CHANIERE 2020 AF GROS MAGNUM	150,00		900,00	V3
Bille(s) 0.750	24	GEVREY CHAMBERTIN 2020 AF GROS	50,00		1 200,00	V3
Bille(s) 0.750	6	VOSNE ROMANEE 1ER CRU LES SUCHOTS 2020 AF GROS	150,00		900,00	V3

Tva	Libellé	Taux	Base H.T.	Montant
V3	TVA 20%	20,00	4 242,00	848,40

Total H.T. 4 242,00

Montant port H.T. 0,00

**Net H.T. 4 242,00**

T.V.A. 848,40

**Total T.T.C. 5 090,40**

**Date d'échéance : 24/01/2023** Mode de règlement : TRAITE

**Net à payer 5 090,40 E**

FRREX20183080  
FDA 19720811120

Facture N° 5003691 du 25/11/2022

Montant **5 090,40**

Code client TOURNCE

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Nous nous réservons la propriété de nos vins jusqu'au complet paiement du prix de vente.

Les risques de la marchandise incombent toutefois à l'acheteur dès la mise de celle-ci à sa disposition.

Toute somme non payée à l'échéance convenue porte de droit intérêt jusqu'au parfait paiement à un taux annuel supérieur de trois points au taux d'escompte de la banque de France soit  $3.99\% \times 3 = 11.97\%$  pour 2008.

La loi de modernisation de l'économie N°2008-776 du 4 Août 2008 impose un **déla**i de paiement maximum de **45 jours fin de mois ou de 60 jours nets**, à compter de la date d'émission de la facture.

Respectez la date de règlement notée sur la facture.

Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement sera due au créancier en cas de retard de paiement, conformément à l'article 121-II de la loi n°2012-387 du 22 mars 2012.

Cette indemnité est fixée à 40€ par le décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012.

Toutes nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, quel que soit le mode de transport, et sont payables à Pommard.

En cas d'avaries survenues au cours du transport, lorsque les marchandises ne sont pas livrées par nos soins, il incombe au destinataire d'exercer tous recours contre le transporteur, conformément aux articles 105 et 106 du Code de Commerce.

Par contre, lorsque nous livrons nous-mêmes les marchandises, les réclamations doivent être faites à la livraison.

En cas de litige, tant avec nos fournisseurs, qu'avec nos clients, attribution de compétence est faite aux tribunaux de notre siège social.